

# CAN

# Information 2025

## Bâtiment

### Génie civil et constructions souterraines

### Installations du bâtiment

## Aperçu

Les informations suivantes vous donnent un aperçu rapide des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés et vous indiquent les raisons ayant conduit à ces changements.

Nous vous informons également des modifications apportées aux fiches techniques qui vous aident à élaborer des descriptifs avec le CAN ainsi que d'autres nouveautés.

Dans les domaines Génie civil, Bâtiment, Constructions souterraines et Installations, les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

### **Nouvelles publications Génie civil et constructions souterraines**

- 261 F/25 Avancement à l'explosif en rocher SPV
- 262 F/25 Avancement au tunnelier en rocher TBM
- 263 F/25 Avancement à la machine en rocher MUF
- 264 F/25 Avancement à la machine en terrain meuble MUL
- 265 F/25 Avancement au bouclier en terrain meuble SM
- 266 F/25 Soutènements (constructions souterraines)
- 267 F/25 Mesures de stabilisation (constructions souterraines)
- 268 F/25 Epuisement des eaux (constructions souterraines)
- 271 F/25 Etanchéités (constructions souterraines)
- 272 F/25 Drainages (constructions souterraines)
- 273 F/25 Revêtements (constructions souterraines)
- 274 F/25 Aménagement intérieur (constructions souterraines)
- 275 F/25 Tubes de protection de câbles (constructions souterraines)
- 276 F/25 Investigations et surveillance (constructions souterraines)

### **Nouvelles publications Bâtiment**

- 364 F/25 Toitures plates

### **Informations générales**

- 1003 F/25 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026 F/25 Liaisons avec le CAN

### Chapitres contenant des mises à jour

- 116 F/11 Coupes de bois et défrichements
- 237 F/20 Canalisations et évacuation des eaux
- 335 F/24 Construction en bois
- 342 F/16 Isolations thermiques extérieures crépies
- 348 F/14 Crépis et enduits extérieurs
- 351 F/14 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures
- 363 F/12 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures
- 367 F/17 Dispositifs antichute pour entretien de toitures
- 671 F/19 Plâtrerie: Enduits et staff
- 675 F/23 Peinture intérieure, revêtements muraux
- 676 F/23 Peinture extérieure

### Installations du bâtiment – Chapitres\* contenant des articles complémentaires

- 412 F/20 Conduites enterrées, robinetterie eau et gaz
- 426 F/94 Installations sanitaires: Alimentation
- 427 F/94 Installations sanitaires: Conduites d'évacuation
- 451 F/21 Chauffage: Production de chaleur
- 452 F/21 Chauffage: Emission de chaleur
- 453 F/21 Chauffage: Tuyauterie
- 454 F/21 Chauffage: Appareils, robinetterie
- 461 F/22 Ventilation: Traitement de l'air et composants
- 462 F/22 Ventilation: Gaines
- 463 F/22 Ventilation: Diffuseurs et accessoires
- 511 F/97 Travaux en régie et mise à disposition
- 512 F/05 Tubes et passages
- 514 F/16 Systèmes de chemin de câble et cloisonnements
- 521 F/97 Mise à terre, liaison équipotentielle et paratonnerre
- 522 F/05 Conducteurs de courant fort
- 524 F/21 Systèmes de distribution et de câblage
- 526 F/07 Conducteurs de courant faible et fibre optique
- 531 F/06 Coffrets d'abonnés, distributeurs et boîtes de dérivation
- 542 F/06 Interrupteurs et prises
- 543 F/07 Appareils de commutation, de commande et de protection
- 551 F/20 Télécommunication
- 552 F/20 Communication du bâtiment et sécurité
- 561 F/19 Automatismes du bâtiment: KNX
- 563 F/19 Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires
- 573 F/99 Appareils électriques
- 574 F/06 Eclairage
- 583 F/07 Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires
- 584 F/04 Parties d'inst. à courant faible pour bât. utilitaires
- 585 F/06 Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation
- 586 F/06 Parties d'inst. à courant faible pour bât. d'habitation

\* uniquement sous forme électronique

### CAN Fiches techniques

- No 1 F/25 Identification des données dans le CAN

### Autres nouveautés

- werk-material.online
- eCCC-Plugin pour logiciel CAO
- Serveur Profil BIM
- Manuel pratique – Coûts et prestations dans le processus de construction

## Nouvelles publications Génie civil et constructions souterraines

### Généralités

Les 14 chapitres du CAN servant à établir des appels d'offres pour les travaux de construction de tunnels avec année de parution 2015 ont été révisés, car les normes SIA 118/198 «Conditions générales pour constructions souterraines» et SIA 198 «Constructions souterraines – Exécution» ont été révisées. Ces articles normalisés remis à jour permettent de décrire à nouveau toutes les prestations des travaux souterrains, de l'excavation au soutènement, de manière standardisée et juridiquement sûre.

**CAN 261**  
**Avancement à l'explosif en rocher SPV**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198. La répartition du secteur du front de taille L1 a été ajoutée à l'article principal 033 «Explications».
- Aucun changement n'a été apporté aux paragraphes 100, 200 et 300.
- Le nouveau sous-paragraphe 420 «Niches et élargissements d'arrêt, ramifications, dérivations» permet désormais de décrire les ramifications et les dérivations en plus des niches et élargissements d'arrêt.
- Les prestations du sous-paragraphe 550 «Rigoles de chantier» sont désormais différenciées selon la quantité des venues d'eau.

**CAN 262**  
**Avancement au tunnelier en rocher TBM**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Les sous-paragraphe 150 «Alésage de tunnels, attaque montante (TBM avancement au tunnelier en rocher), avec TBE (tunnelier aléreur)» et 160 «Alésage de tunnels, attaque descendante (TBM avancement au tunnelier en rocher), avec TBE (tunnelier aléreur)» ont été supprimés. L'alésage de tunnels TBE sont classés dans la norme SIA 198 parmi les tunneliers en rocher et ne sont donc plus mentionnés séparément. Ces prestations seront décrites au sous-paragraphe 130 «Alésage de tunnels, attaque montante, avec TBM» et 140 «Alésage de tunnels, attaque descendante, avec TBM».
- La classe de soutènement T a été ajoutée aux sous-paragraphe 220 «Excavation de puits, attaque descendante» et 230 «Alésage de puits». L'article principal 232 «Alésage de puits, [...] avec TBE» a été supprimé.
- Au paragraphe 300, le groupe de sous-articles .400 «Voussoirs» a été ajouté à l'article principal 322 «Démolition localisée de soutènements, [...] ainsi qu'élimination».
- L'article principal 443 «Concassage de matériaux d'excavation» a été ajouté au sous-paragraphe 440 «Transports, dépôts provisoires et concassage de matériaux».

**CAN 263**  
**Avancement à la machine en rocher MUF**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198. La répartition du secteur du front de taille L1 a été ajoutée à l'article principal 033 «Explications».
- Les articles principaux 114 «Excavation de tunnels, attaque montante, type d'excavation D» et 124 «Excavation de tunnels, attaque descendante, type d'excavation D» ont été ajoutés au paragraphe 100. Au lieu des articles proposant le «Type d'excavation E», il est désormais possible d'utiliser les nouveaux articles principaux 115 «Excavation de tunnels, attaque montante» et 125 «Excavation de tunnels, attaque descendante» pour choisir librement le type d'excavation.
- Au paragraphe 200, les articles avec «Type d'excavation E» ont été remplacés par des articles avec un type d'excavation à choisir librement.
- Au paragraphe 300, la classe de soutènement 5 a été ajoutée pour les excavations de cavernes.
- Au paragraphe 400, le sous-paragraphe 430 «Élargissements d'arrêt, ramifications, dérivations» a été élargi aux ramifications et dérivations. Les articles avec «Type d'excavation E» ont été remplacés par des articles avec un type d'excavation à choisir librement.
- Les types d'excavation B et C ont été ajoutés aux prestations du sous-paragraphe 540 «Rigoles de chantier». L'article principal 563 «Concassage de matériaux d'excavation» a été ajouté au sous-paragraphe 560 «Transports, dépôts provisoires et concassage de matériaux».

**CAN 264**  
**Avancement à la machine en terrain meuble MUL**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198. La répartition du secteur du front de taille L1 a été ajoutée à l'article principal 033 «Explications».
- Aucun changement n'a été apporté aux paragraphes 100, 200, 300 et 500.
- Le sous-paragraphe 430 «Élargissements d'arrêt, ramifications, dérivations» a été ajouté et les sous-paragraphe suivants ont été déplacés vers le bas. Le groupe de sous-articles .300 «Matériaux provenant de cavernes» a été ajouté au sous-paragraphe 480 «Hors-profilés dus aux conditions géologiques».
- L'article principal 653 «Concassage de matériaux d'excavation» a été ajouté au sous-paragraphe 650 «Transports, dépôts provisoires et concassage de matériaux».

**CAN 265**  
**Avancement au bouclier en terrain meuble SM**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198. La répartition du secteur du front de taille L1 a été ajoutée à l'article principal 033 «Explications».
- Au paragraphe 100, les sous-groupes de sous-articles «Avec soutènement du front de taille» ont été supprimés des articles principaux 111 «Excavation de tunnels, attaque montante, bouclier sans soutènement mécanique du front de taille» et 121 «Excavation de tunnels, attaque descendante, bouclier sans soutènement mécanique du front de taille».
- Au paragraphe 200, l'article principal 212 «Excavation de puits, attaque descendante, bouclier avec soutènement mécanique du front de taille» a été ajouté. Les articles principaux suivants ont été par conséquent déplacés vers l'arrière.

### CAN 266 Soutènements (constructions souterraines)

- Aux paragraphes 300 et 400, la surpression est désormais indiquée en «bar» et non plus en «kPa».
- L'article principal 543 «Concassage de matériaux d'excavation» a été ajouté au sous-paragraphe 540 «Transports, dépôts provisoires et concassage de matériaux».

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Aux paragraphes 100 à 500
  - les longueurs des secteurs de travail L1 et L2 ont été modifiées dans les normes SIA. La répartition des secteurs de travail entre les groupes de sous-articles «secteur du front de taille L1», «secteur de l'avancement L2» et «secteur arrière L3» tient compte des entraves induites par les travaux à effectuer en parallèle.
  - la classification des tirants se fait selon la longueur prédéfinie. Les tirants à expansion en PRV, très rarement utilisés, ont été remplacés par des tirants injectés en tubes de fibres de verre (sous-paragraphes «Tirants à longueur libre»).
  - les treillis d'armature sont désormais décrits de manière standard.
  - les groupes de variables des sous-paragraphes «Béton projeté» et «Comblement des vides derrière le soutènement métallique» ont été complétés par une variable «Phase de travail». La variable «d mm» se nomme désormais «Béton projeté épaisseur mm».
  - les sous-articles fermés du sous-paragraphe «Soutènement métallique» avec des produits standardisés ont été supprimés. La qualité de l'acier ou la limite d'élasticité doivent être désormais définies de manière spécifique. Les sous-groupes de sous-articles «Treillis de coffrage» et «Tôles de blindage» ont été supprimés.
  - la variable «d mm» des sous-paragraphes «Comblement des vides derrière le soutènement métallique» et «Travaux divers lors de soutènements» a été remplacée par la variable «Comblement, épaisseur mm».
  - les adaptations du mélange de béton projeté sont ordonnées par le maître d'ouvrage.
  - les articles principaux relatifs à la fabrication des voussoirs tiennent également compte du transbordement. Pour ce faire, la variable «Épaisseur de voussoir m» a été introduite. Les articles principaux «Armature pour voussoirs» ont été complétés par les groupes de sous-articles «Fibres métalliques en supplément de l'acier d'armature» et «Fibres métalliques».
  - Les éléments Linerplates ont été ajoutés au sous-paragraphe 250 «Soutènement métallique pour TBM».
  - Au paragraphe 500, le soutènement lors de l'avancement au bouclier s'effectue avec des voussoirs, mis en oeuvre à l'abri du manteau (CS T). Ce paragraphe a été par conséquent fortement réduit. Les soutènements constitués de tirants, de treillis, de béton projeté et similaires ne sont utilisés que comme soutènement du front de taille.

### CAN 267 Mesures de stabilisation (constructions souterraines)

- D'une manière générale, les installations systématiques ont été supprimées dans tous les paragraphes. Elles peuvent désormais être décrites avec le CAN 113 «Installations de chantier».
- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- La structure du paragraphe 100 tient compte des articles similaires qui apparaissent dans le CAN 266 «Soutènements (constructions souterraines)». En outre, pour les tirants autoforants, on distingue si le forage est effectué avec ou sans injection simultanée
- Au paragraphe 200, les prestations «Fourniture» et «Pose» se trouvent désormais dans deux articles distincts. Raison: dans la pratique, il y a souvent une différence entre le nombre de voûtes parapluies fournies et le nombre de voûtes effectivement posées. C'est pourquoi l'article «Rémunération pour voûtes parapluies non posées» a été supprimé. La variable ouverte «Type d'assemblage entre éléments de tubes» a été ajoutée, afin de pouvoir tenir compte d'éventuels affaiblissements de section. Le travail supplémentaire «Perforation de blocs» a été ajouté
- Au paragraphe 300, le terme «Jetting» et ses variantes ont été systématiquement remplacés par l'expression «Procédé jet-grouting». La pression est désormais indiquée en «bar». La prestation «Travaux de forage» a été ajoutée; elle se distingue de l'activité de l'exécution effective de colonnes. Les travaux supplémentaires tiennent désormais compte de l'augmentation du dosage ou de la réduction du dosage pour l'exécution des colonnes de jetting. Les prestations «Récupération, séparation et élimination des rejets», «Traitement de l'eau résiduelle» et «Assurance-qualité» se trouvent dans les sous-paragraphes 330 «Travaux supplémentaires», sur le modèle du CAN 173 «Amélioration des sols de fondation».
- Au paragraphe 400: toutes les indications de pression sont désormais exprimées en «bar». De nouveaux articles principaux ont été ajoutés pour l'assurance-qualité. Les variables ouvertes «Débit total des pompes» et «Pression de pompage» ont été complétées là où c'était nécessaire.
- Au paragraphe 500, plusieurs prestations sont décrites de manière plus détaillée que dans la version précédente. Une distinction est établie entre les procédés à la saumure et les procédés à l'azote. La phase de congélation et la phase de maintien ont été divisées en articles distincts. Des articles ont été ajoutés pour la déconstruction et le démontage.
- Au paragraphe 600, l'expression «ancrage long du front de taille» a été remplacée par «tirant du front de taille».

- Au paragraphe 700, pour les forages destinés aux drainages, on distingue désormais les secteurs de travail L1 et L2 ainsi que le secteur arrière L3.
- Il n'y a eu aucun changement au paragraphe 800.

### **CAN 268** **Epuisement des eaux** **(constructions souterraines)**

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Aux paragraphes 100 à 400, la variable de surimpression «Divers» a été ajoutée à certains endroits. Pour les tuyaux, les classes de pression et l'unité de pression sont désormais indiquées en «bar» (au lieu de MPa).

### **CAN 271** **Etanchéités** **(constructions souterraines)**

- D'une manière générale, le nouveau chapitre tient compte de la révision de la norme SIA 272 «Etanchéités et drainages d'ouvrages enterrés et souterrains», publiée en 2024. En outre, il a été harmonisé avec le CAN 172 «Etanchéité d'ouvrages enterrés et de ponts».
- Au paragraphe 000, les conditions de rémunération et les règles de métré suivent la norme SIA 118/272.
- Au paragraphe 100, le sous-paragraphe 120 «Nettoyage du support pour béton projeté ou béton» a été renommé en «Nettoyage du support» et les modes de nettoyage à l'eau ont été complétés par différents paliers de mise en pression. La pression est désormais indiquée en «bar» (au lieu de MPa). Une harmonisation des modes de décompte avec la norme SIA 272 a eu lieu dans le sous-paragraphe 130 «Egalisation du support avec béton projeté».
- Aux paragraphes 200 et 300, les exigences minimales en matière de matériaux et de construction ont été uniformisées.
- Le paragraphe 400 a été harmonisé avec le paragraphe 300.
- Il n'y a pas eu de modifications importantes dans les paragraphes 500 et 600.

### **CAN 272** **Drainages** **(constructions souterraines)**

- D'une manière générale, il a été harmonisé avec le CAN 237 «Canalisations et évacuation des eaux».
- Il n'y a pas eu de modifications importantes dans les paragraphes 000, 100, 300 et 600.
- Dans le paragraphe 200, le sous-paragraphe 230 «Tuyaux et raccords en polypropylène» a été ajouté.
- Au paragraphe 400, les dimensions des regards ont été standardisées sur la base du chapitre 237. Le sous-paragraphe 440 «Séparateurs, regards spéciaux et autres installations spéciales» a été complété par l'article principal 444 «Fourniture et pose de siphons coupe-feu en éléments préfabriqués».
- Au paragraphe 500, le sous-paragraphe 520 «Ouvrages spéciaux en béton coulé sur place» a été complété par le sous-article 521 «Exécution étanche à l'eau de siphons coupe-feu selon plan, y compris fourniture des matériaux.»

### **CAN 273** **Revêtements** **(constructions souterraines)**

- D'une manière générale, il a été harmonisé avec le CAN 241 «Constructions en béton coulé sur place».
- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Il n'y a pas eu de modifications importantes dans les paragraphes 100, 200 et 500.
- Au paragraphe 300, les diamètres d'armature ont été regroupés en armatures légères (8 à 10 mm), mi-légères (12 à 16 mm), mi-lourdes (18 à 26 mm) et lourdes (30 à 46 mm). Les sous-paragraphes 330 «Fibres d'armature et armatures spéciales» et 370 «Suppléments sur armatures» ont été ajoutés.
- Au paragraphe 400, à l'article principal 461 «Injections de remplissage pour injection complète dans les profils normaux, y compris fourniture des matériaux», le métré fait désormais une distinction entre longueur et surface de contact théorique.
- Au paragraphe 600, l'article principal du sous-paragraphe 610 «Cure du béton» a été complété par le groupe de sous-art. «Recouvrement des surfaces pour empêcher une dessiccation prématurée». Les sous-paragraphes 630 «Traitements de surface», 640 «Couches d'accrochage» et 650 «Mise à terre» ont été ajoutés.
- Le paragraphe 700 «Travaux accessoires pour béton» a été supprimé, les sous-paragraphes 710 «Traitements de surface» et 720 «Couches d'accrochage» ont été intégrés au paragraphe 600.

### **CAN 274** **Aménagement intérieur** **(constructions souterraines)**

- D'une manière générale, il a été harmonisé avec le CAN 241 «Constructions en béton coulé sur place».
- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Il n'y a pas eu de modifications importantes dans les paragraphes 100, 600 et 700.
- Au paragraphe 200, l'article principal 215 «Recouvrement praticable des réservations» a été ajouté au sous-paragraphe 210.
- Au paragraphe 300, les diamètres d'armature ont été regroupés en armatures légères (8 à 10 mm), mi-légères (12 à 16 mm), mi-lourdes (18 à 26 mm) et lourdes (30 à 46 mm). Les sous-paragraphes 330 «Fibres d'armature et armatures spéciales» et 360 «Suppléments sur armatures» ont été ajoutés.
- Au paragraphe 400, les articles qui renvoyaient aux types de béton NPK A et C ont été remplacés par le choix entre «Béton à propriétés spécifiées, type» et «Béton à composition prescrite, type».
- Le paragraphe 500 «Travaux accessoires pour béton» a été changé en «Travaux accessoires». Le sous-paragraphe 530 «Mise à terre» a été ajouté.
- Le paragraphe 800 a été harmonisé avec le CAN 314 «Maçonnerie».

### CAN 275 Tubes de protection de câbles (construc- tions souterraines)

- Il n'y a pas eu de modifications importantes dans les paragraphes 000, 100, 200 et 500.
- Au paragraphe 300, les articles qui renvoyaient aux types de béton NPK A ont été supprimés.
- Au paragraphe 400, DN/OD a été changé en DN/ID dans l'article principal 431 «Calibrage de tubes posés finis». Le sous-paragraphe 440 a été complété par les nouveaux articles principaux 443 «Coupe de caniveaux à câbles» et 444 «Coupe d'éléments de couverture».

### CAN 276 Investigations et surveillance (constructions sou- terraines)

- Au paragraphe 000, les renvois ont été mis à jour et les termes techniques repris de la norme SIA 118/198.
- Au paragraphe 100, un article normalisé a été ajouté pour le scannage de forage.
- Aux paragraphes 100 à 400, la variable de surimpression «Divers» a été ajoutée à certains endroits et certains termes ont été modifiés.

## Nouvelles publications Bâtiment

### CAN 364 Toitures plates

Les nouvelles normes SIA 271 «Etanchéités des bâtiments» et SIA 118/271 «Conditions générales relatives aux étanchéités des bâtiments» ont nécessité une révision du chapitre avec année de parution 2017. L'ordre des paragraphes n'a pas changé, mais d'importantes adaptations ont été apportées à l'intérieur de ces paragraphes.

- D'une manière générale: afin de simplifier l'utilisation du chapitre, les relevés et retombées, les découpes ou encore les travaux accessoires et les suppléments présents dans différents paragraphes sont maintenant regroupés dans un même sous-paragraphe (exception faite du paragraphe 800).
- Au paragraphe 000, les prestations comprises et non comprises ainsi que les règles de métré selon SIA 118/271 ont été actualisées et de nouvelles définitions ont été ajoutées.
- Le paragraphe 100 contient nouvellement dans le sous-paragraphe 110 une description détaillée des dispositifs antichutes temporaires, des barrières de protection temporaires et des accès temporaires échafaudages temporaires, devenus nécessaires avec le renforcement de l'ordonnance sur les travaux de construction OTConst. De plus, de nouveaux articles pour l'exécution par étapes d'installations provisoires pour l'évacuation des eaux pluviales, le transport et l'élimination des déchets de chantier ainsi que les taxes ont été ajoutés. Les articles concernant les essais sur ouvrage ont été adaptés aux normes actuelles et complétés par des essais d'étanchéité des toitures plates. Les différentes constructions de bords de toitures sont désormais décrites de façon détaillée.
- Le paragraphe 200 ne contient désormais plus uniquement les pare-vapeurs mais aussi les étanchéités provisoires et les étanchéités secondaires traités dans leurs propres sous-paragraphes. Les systèmes de contrôle et de monitoring sont maintenant décrits dans ce même paragraphe. Les sous-paragraphes 260, 270 et 280 ont été partiellement regroupés et uniformisés autant que possible sur l'ensemble des paragraphes suivants (à l'exception du paragraphe 800).
- Dans le paragraphe 300, les cinq premiers sous-paragraphes traitent des différents matériaux d'isolation: polystyrène expansé EPS, polyisocyanurate PIR, laine minérale MW, verre cellulaire CG ainsi que les nouvelles isolations en panneaux isolants sous vide VIP et en aérogel.
- Le paragraphe 400 a conservé la majeure partie de sa structure. L'article sur les couches d'accrochage a été supprimé et différents articles ont été complétés.
- Au paragraphe 500, un article sur les couches de fond a été ajouté et il n'est désormais plus nécessaire de décrire explicitement les lés d'étanchéités résistant aux racines, d'où la suppression de l'ancien sous-paragraphe 530. En outre, la désignation suivante a été actualisée: «polyoléfine souple TPO» est désormais abrégée «polyoléfine souple FPO».
- Au paragraphe 600, les couches de fond pour les différentes matières synthétiques ont été transférées dans le sous-paragraphe 610. Elles sont désormais décrites de manière plus détaillée, en fonction des différents supports. Les étanchéités de surface et les revêtements de surface sont désormais réunis au paragraphe 620. Les sous-paragraphes précédents 640 concernant les étanchements de joint et 660 concernant les profilés métalliques ont été supprimés et intégrés à l'article contenant les suppléments 681. Avec l'ajout des sous-paragraphes 660, 670 et 680, ce paragraphe présente désormais la même structure que les autres paragraphes.
- La structure du paragraphe 700 a été alignée sur le paragraphe 300.
- Le paragraphe 800 n'a pratiquement pas changé. Le nouvel article 862 «Mesures de protection des relevés contre les détériorations mécaniques» se trouvait auparavant dans le paragraphe 900. Le sous-paragraphe 870 contenant un article ouvert pour décrire la pose des tôles entreposées temporairement est nouveau.
- Le paragraphe 900 a connu quelques changements. L'article principal 911 «Pose libre de couches de séparation, de couches de protection, de couches de glissement et de couches de protection incendie» regroupe plusieurs articles de l'ancienne édition et l'article principal 912 «Couche de rétention d'eau» est nouveau. Le sous-paragraphe 920 «Couches de protection en gravier» a été allégé. Les couches drainantes et les plaques filtrantes ne sont plus désormais explicitement mentionnées. Concernant les revêtements praticables au sous-paragraphe 930, les plots en XPS ont été effacés et complétés par

des sous-constructions en aluminium. Concernant les dalles de béton, la propriété antidérapante est désormais indiquée. Au sous-paragraphe 940, les contrôles d'étanchéité par accumulation d'eau sont supprimés, de même pour la description explicite des couches de protection contre la perforation par les racines et les couches filtrantes. Les sous-paragraphe 960, 970 et 980 ont été ajoutés, avec les relevés et les retombées, les découpes, les surfaces en pente et les suppléments.

## Informations générales

### Documentation 1003 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots- clés

Avec cette documentation, l'utilisateur dispose d'une compilation claire de tous les chapitres du catalogue des articles normalisés avec les contenus les plus importants. Un index de mots-clés aide le rédacteur de l'appel d'offres à trouver précisément le bon chapitre et le bon article pour son descriptif de prestations.

### Documentation 1026 Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle aide ainsi à trouver rapidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle offre aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures. Dans l'annexe, la documentation fournit en outre la liaison du CAN au CFC et inversement.

Les deux documentations sont actualisées annuellement.

## Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisatrices et les utilisateurs ont souhaité apporter des modifications sur la base de leurs expériences pratiques. Ils ont en outre signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN qui ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour. L'utilisateur a donc accès aux dernières données numériques actualisées. Quant à la forme imprimée, les corrections peuvent être consultées sous [crb.ch/auxiliaires-application](http://crb.ch/auxiliaires-application).

### 116 F/11

#### Coupes de bois et défrichements

Les articles pour le perchis figuraient jusqu'à présent sous le titre «Jeune boisé». Comme cela n'est pas correct selon la définition, un sous-paragraphe «Perchis» a été ajouté dans chaque paragraphe 200 à 400. Les articles suivants ont été déplacés vers le bas.

### 237 F/20

#### Canalisations et évacuation des eaux

A l'article 481.126, la variable pour le diamètre a été ajoutée.

### 335 F/24

#### Construction en bois

Dans les sous-paragraphe 270 et 280, les articles principaux identiques 272 à 278 et 282 à 288 ont été supprimés (dans la version électronique).

### 342 F/16

#### Isolations thermiques extérieures crépies

Des articles pour les échafaudages roulants et les plates-formes élévatrices ont été ajoutés à l'article principal 111. Les sous-paragraphe 220, 230, 240, 250 ont été modifiés de manière à ce que s'applique, sauf indications contraires, le système de crépi selon les articles du sous-paragraphe 210. Les sous-paragraphe 320, 330, 340, 350 ont été modifiés de manière à ce que s'applique, sauf indications contraires, le système de crépi selon les articles du sous-paragraphe 310. Les sous-paragraphe 420, 430, 440, 450 ont été modifiés de manière à ce que s'applique, sauf indications contraires, le système de crépi selon les articles du sous-paragraphe 410. Les sous-paragraphe 520, 530, 540, 550 ont été modifiés de manière à ce que s'applique, sauf indications contraires, le système de crépi selon les articles du sous-paragraphe 510. L'article principal 742 a été modifié de manière à ce qu'il soit désormais possible de décrire à l'article 742.201 des plinthes avec un matériau défini par l'utilisateur. Le groupe de sous-articles 921.200 pour le «Rhabillage ultérieur des points d'ancrage de l'échafaudage» a été modifié.

---

<b>348 F/14</b>	<b>Crépis et enduits extérieurs</b> Des articles pour les échafaudages roulants et les plates-formes élévatrices ont été ajoutés à l'article principal 111. Le groupe de sous-articles 761.100 pour le «Rhabillage ultérieur des points d'ancrage de l'échafaudage» a été modifié.
<b>351 F/14</b>	<b>Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures</b> Le sous-paragraphe 460 «Recouvrements en tôle d'aluminium de corniches ou de murs, pour toitures plates» a été entièrement révisé.
<b>363 F/12</b>	<b>Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures</b> Dans le groupe de sous-articles 331.100, la valeur pour la masse volumique apparente ainsi que la classe de réaction au feu ont été modifiées. Dans le groupe de sous-articles 331.200, des articles ont été créés pour l'«Isolation en panneaux de fibres de bois isolants». Le sous-groupe de sous-articles 422.130 «Panneaux isolants, hydrofuges, bitumés, pour toiture à simple ventilation» a été supprimé. Les épaisseurs d'isolation ont été modifiées dans les sous-groupes de sous-articles 682.110 et 682.120.
<b>367 F/17</b>	<b>Dispositifs antichute pour entretien de toitures</b> Dans l'ensemble du chapitre, la mention «y compris abergements de plomb» a été supprimée. Dans le sous-paragraphe 340 pour les câbles de ligne de vie, les articles avec «Anneau ne permettant pas le passage du câble» ont été modifiées en «Anneau ou plaquette ne permettant pas le passage du câble». Les «Grilles métalliques sous ou sur coupoles et pyramides, comme protection contre les chutes» peuvent désormais être décrites à l'article principal 551.
<b>671 F/19</b>	<b>Plâtrerie: Enduits et staff</b> Suite à des suggestions de nos clients, le type de métré a été précisé dans les articles xxx.740 pour les suppléments pour une hauteur de travail supérieure à m 3,00.
<b>675 F/23</b>	<b>Peinture intérieure, revêtements muraux</b> En collaboration avec l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP), des articles ont été ajoutés pour la peinture sur parois avec revêtements muraux.
<b>676 F/23</b>	<b>Peinture extérieure</b> En collaboration avec l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP), des articles ont été ajoutés pour le crépissage ultérieur des points d'ancrage de l'échafaudage.

---

## Installations du bâtiment – Chapitres contenant des articles complémentaires

### Groupe de chapitres CAN 400

Dans le domaine des **Installations sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation**, plusieurs articles complémentaires ont été ajoutés aux chapitres 412, 426, 427, 451, 452, 453, 454, 461, 462 et 463. Dans les chapitres 451, 461 et 463, le terme «échangeur thermique» a été remplacé par «échangeur de chaleur». Signalons les articles suivants:

---

<b>412 F/20</b>	<b>Conduites enterrées, robinetterie eau et gaz</b> La largeur des bandes de signalisation et de repérage des articles principaux 278, 378, 478 et 518 a été modifiée. Les groupes de sous-articles «Avec manchon, par compression» ainsi qu'«Avec embout, par compression» ont été ajoutés à l'article principal 711 «Introductions d'immeubles droites».
<b>427 F/94</b>	<b>Installations sanitaires: Conduites d'évacuation</b> Dans l'article principal 214, les sous-groupes de sous-articles «Embranchement équerre jusqu'à degrés 90» et «Embranchement équerre jusqu'à degrés 90, réduit» ont été ajoutés aux articles 214.230 et 214.240.
<b>451 F/21</b>	<b>Chauffage: Production de chaleur</b> Des articles pour décrire les chaudières pour combustion à copeaux de bois ou à pellets ont été ajoutés à l'article principal 261.
<b>453 F/21</b>	<b>Chauffage: Tuyauterie</b> Avec les sous-groupes de sous-articles 224.130, 224.140 et 224.150, des articles supplémentaires ont été créés pour les manchons à souder.

---



**462 F/22****Ventilation: Gains**

Les conditions préalables dans les paragraphes 200, 300 et 400 ont été entièrement révisées. En outre, les articles principaux 283, 383 et 483 ont été supprimés et les articles principaux 915 et 916 ont été révisés.

**463 F/22****Ventilation: Diffuseurs et accessoires**

Dans certains articles de l'article principal 216, les grandeurs nominales ont été adaptées. Dans certains articles de l'article principal 544, un diamètre nominal maximal (DN) a été ajouté.

**Groupe de chapitres CAN 500**

Dans le domaine des **Installations électriques**, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché. En outre, les indications générales de ces chapitres ont été alignées sur les indications générales des chapitres sur le génie civil et le bâtiment.

**511 F/97****Travaux en régie et mise à disposition**

- Eclairage provisoire plug&play avec luminaires, lum. secours, distributeurs, commandes, ...
  - Mise à disposition mensuelle
  - Montage et démontage
- Travaux en régie
  - Réparation de câble plat
  - Traversée de coupe-feu
  - Coulage complémentaire de résine isolante de 0,5l et 1l

**512 F/05** **Tubes et passages**

- Chambre de tirage 200 et 300
- Boîte de tirage avec tunnel pour agrégat

**514 F/16****Systèmes de chemin de câble et cloisonnements**

- Canal de sol pour revêtement appliqué en solide ou en liquide
- Remaniement et élargissement de la gamme des cloisonnements coupe-feu

**521 F/97****Mises à terre, liaison équipotentielle et paratonnerre**

- Point de mise à terre inox A4 pour fixation au ferrailage
- Pont d'équipotentialité, résistant aux courants de foudre jusqu'à 100kA
- Descente paratonnerre combinée (tube avec conducteur préinstallé)

**522 F/05****Conducteurs de courant fort**

- Remaniement des raccordements
  - Echelonnement uniforme du nombre des conducteurs
  - Uniformisation des sections
  - Presse-étoupes retirés des CI72 et CI73
- Adaptations ponctuelles de l'assortiment avec types de câbles et CI12

**524 F/21****Systèmes de distribution et de câblage**

- Remaniement et élargissement de la gamme de rails électriques 63A, 100A et 160A
- Remaniement et élargissement des types de câbles plats
  - Câble plat 5x25, y.c. adaptateurs et câbles de raccord. pour mobilité électrique

**526 F/07****Conducteurs de courant faible et fibre optique**

- Extension de la gamme de câbles avec
  - S/FTP 4x2 500MHz
  - U/UTP Cat 6A Cca et B2ca
  - S/FTP Cat 6A B2ca
  - S/FTP Cat 7 B2ca

**531 F/06****Coffrets d'abonnés, distributeurs et boîtes de dérivation**

- Ajout des CI11 et CI13 pour les stations de recharge en M+R
- Révision des tableaux principaux avec intégration d'interrupteurs principaux et de SPD
- Pochette à schémas numérique (solution cloud pour la documentation)

**542 F/06****Interrupteurs et prises**

- Rajout des interrupteurs rotatifs 4 pôles

543 F/07	<b>Appareils de commutation, de commande et de protection</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection réseau pour 1 et 2 interrupteurs de couplage pour 43kVA et 55kVA</li> <li>• Relais temporisés, relais de test d'éclairage de secours, déclencheur pour sous-tension 400V</li> <li>• Contacteurs 45kW et 55kW</li> </ul>
551 F/20	<b>Télécommunication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension de la gamme BEP pour distinguer clairement si avec ou sans cassettes d'épissures</li> </ul>
552 F/20	<b>Communication du bâtiment et sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montage cache de protection sur détecteur</li> </ul>
561 F/19	<b>Automatismes du bâtiment: KNX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension de la gamme S-Mode avec alimentation, Gateway DALI-2, entrée binaire, interface de bouton-poussoir, entrée/sortie analogique, bouton-poussoir, horloge programmable, module de sécurité, compteur d'énergie, détecteur de mouvement, détecteur de présence à commande centralisée, régulateur d'ambiance, régulateur de température, station météo, actionneur de commutation, unité de commande LED, ...</li> <li>• Extension ponctuelle des gammes E-Mode et RF-Mode</li> </ul>
563 F/19	<b>Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des systèmes free@home, Innoxel, IoT over Thread, LUXORliving, Sallegra, smart PLACE, avec Netatmo</li> <li>• Détecteur de présence DALI-2</li> </ul>
573 F/99	<b>Appareils électriques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détecteur de cuisinière avec capteur radio</li> </ul>
574 F/06	<b>Eclairage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des luminaires et sources lumineuses ne pouvant plus être remplacé</li> </ul>
583 F/07	<b>Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traversées UP (où l'utilisation de chemins de câbles n'est pas faisable)</li> <li>• Lignes avec prise CEE avec différenciation IPX1 et IPX5</li> </ul>
584 F/04	<b>Parties d'inst. à courant faible pour bât. utilitaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• «Solution pratique CUC» (lignes avec câble Cat 7A et RJ45 Cat 6A) pour toutes les variantes (de la ligne de compensation à la prise dans le canal de sol)</li> </ul>
585 F/06	<b>Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne avec interrupteur pour lumière et ventilateur</li> <li>• Lignes avec prise CEE avec différenciation IPX1 et IPX5</li> </ul>
586 F/06	<b>Parties d'inst. à courant faible pour bât. d'habitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des longueurs de lignes de 10m à 100m pour FTTx pour tous les types de lignes existants</li> <li>• Ligne avec prise FO à 1 fibre, incl. pour installations dans tubes existantes</li> </ul>
<b>Manière d'écrire Protection IP, LED</b>  <i>Le CAN 2025 présente les adaptations et uniformisations suivantes:</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le degré de protection IP général pour la protection contre l'eau passe en grande partie d'IPX4 à IPX5, conformément à la norme NIBT 2025, et est généralement indiqué par un X au premier chiffre. En outre, les termes NAP et NUP sont remplacés par l'indication du degré de protection IP.</li> <li>• Au chapitre 574, le terme «LED», devenu superflu, disparaît des images et des textes professionnels, car il s'agit désormais exclusivement de LED. Cela permet entre autres de repérer plus rapidement les critères de sélection effectifs.</li> <li>• Pour une lisibilité encore meilleure des textes des articles, les indications de dimensions redondantes sont éliminées.</li> </ul>
<b>Raccordements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La révision des articles de prestations pour raccordements du chapitre 522 n'a qu'une influence limitée sur les listes de composants de tous les chapitres. Celles-ci ont été traitées séparément et apparaissent dans le CAN 2025 avec un réalisme encore meilleur. Ainsi, lorsque cela est prévu, les presse-étoupes sont toujours présents dans les listes de composants, mais varient en nombre, en dimension et en nature en fonction de l'article de prestation concerné.</li> </ul>

## Archivage de chapitres CAN

*Les quatre chapitres suivants sont archivés et ne sont plus disponibles dans le jeu de données V25:*

- CAN 581 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires
- CAN 582 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant faible pour bât. utilitaires
- CAN 587 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation
- CAN 588 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant faible pour bât. d'habitation

Plus d'informations sur la suppression des chapitres BIM sont disponibles sur le site web d'EIT.swiss  
Lien: **CAN 2025: Suppression des chapitres BIM (eit.swiss)**

## Auxiliaires d'application

### Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les «Indications générales», un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur. Ces indications s'affichent dans les logiciels d'application certifiés IfA18.

### Schémas d'élaboration de descriptifs

Les schémas d'élaboration de descriptifs montrent sous forme graphique comment un chapitre CAN est subdivisé. Il est possible en un clin d'œil de reconnaître les critères sur lesquels le chapitre a été construit.

### Annexes

Les annexes apportent des informations supplémentaires au sujet du chapitre concerné et proposent un soutien pratique.

### Guide de l'utilisateur du CAN

Tout ce qu'il faut savoir sur le CAN s'y trouve. Ce guide explique essentiellement la structure des chapitres CAN avec les différents types d'articles, les variables, etc., et donne des informations générales sur le CAN, sur les documents d'aperçu, les pages annexes et les données contextuelles. Il explique également comment utiliser les articles de réserve et fournit un résumé des types de classification des coûts et des types de quantité utilisés dans le CAN: **crb.ch/guide-can**

### Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs illustrent comment établir des descriptifs à l'aide du CAN pour certains domaines de la construction.  
La fiche technique suivante a été révisée:

### No 1 F/25 Identification des données dans le CAN

Cette fiche technique explique les règles d'identification des données en rapport avec le CAN. Les chapitres du CAN sont révisés et réédités tous les dix ans environ, mais des adaptations permanentes sont nécessaires pour maintenir le catalogue des articles normalisés à jour. Ces corrections sont collectées et publiées chaque année, de sorte que les chapitres peuvent avoir plusieurs versions entre les publications. Celles et ceux qui utilisent les logiciels d'administration de la construction certifiés reçoivent ces corrections en téléchargeant la nouvelle version. Les textes des mises à jour des différents chapitres sont également disponibles sur le site web CRB en format PDF.

Tous les auxiliaires d'application peuvent être téléchargés gratuitement avec ce lien: **crb.ch/auxiliaires-application**

## Autres nouveautés

### werk-material.online

L'application web werk-material.online aide les architectes, ingénieurs civils, maîtres d'ouvrage, services publics ou tout autre utilisateur à estimer, déterminer ou vérifier les coûts d'un ouvrage. Elle fait l'objet d'un développement continu:

- La banque de données s'enrichit chaque année de 20 nouveaux projets publiés et analysés dans «werk-material».
- Le nouveau calculateur eCCC-Bât permet dès les premières phases de planification une estimation plus précise des coûts sur la base des quantités déterminées automatiquement. Il est disponible en version gratuite ou en version Pro payante avec toutes les fonctionnalités.
- Les utilisatrices et utilisateurs peuvent documenter leurs propres projets de manière standardisée. Il est possible de les comparer avec d'autres projets existants et, si on le souhaite, de les partager avec d'autres.
- Les valeurs référentielles de coûts de l'OFS pour les éléments calculés font l'objet de mises à jour semestrielles (juin, décembre).

Pour plus d'informations: **werk-material.online**

### eCCC-Plugin pour logiciel CAO

Le nouvel eCCC-Plugin simplifie la classification des parties d'ouvrage dans la maquette. Les quantités sont ainsi déterminées de manière fiable dans des maquettes 3D de haute qualité. L'eCCC-Plugin est disponible dès maintenant dans le logiciel CAO Revit.

Pour plus d'informations: [crb.ch/plugin-eccc](http://crb.ch/plugin-eccc)

### Serveur Profil BIM

Le Serveur Profil BIM permet la description précise et cohérente des données et informations nécessaires ou à fournir. Il améliore ainsi la qualité de l'échange de données et optimise le déroulement d'un projet BIM. Avec les nombreuses parties d'ouvrage prédéfinies, le serveur Profil BIM standardise les profils d'échange de données pour des rôles et des cas d'application sélectionnés dans un format IDS lisible par une machine. Actuellement, le serveur Profil BIM peut être testé gratuitement. L'acquisition d'une licence permet d'accéder à toutes ses fonctions.

Pour plus d'informations: [crb.ch/serveur-profil-bim](http://crb.ch/serveur-profil-bim)

### Manuel pratique – Coûts et prestations dans le processus de construction

Ouvrage référence pour la pratique, le manuel pratique décrit sur plus de cent pages les relations entre coûts et prestations dans le processus de construction. Il explique la mise en pratique des outils de travail CRB et apporte les connaissances de base aussi bien pour la formation initiale que continue. Il donne une réponse rapide aux questions essentielles et est parfaitement adapté à l'étude en autodidacte. Il existe en E-Book ou en version imprimée.

Pour plus d'informations: [crb.ch/manuel-pratique](http://crb.ch/manuel-pratique)

### Utilisation numérique des standards CRB

Depuis le 1er janvier 2020, le guide «IfA18 – Informations focalisées sur les applications» destiné aux éditeurs de logiciels de gestion de la construction, régit l'échange et l'utilisation des données. Pour en savoir plus sur tous les avantages de l'échange de données standardisé selon l'IfA18, ainsi que sur la façon de stocker des images, des informations sur les produits et les plans directement dans le descriptif: [crb.ch/fr/Stories/IfA18.html](http://crb.ch/fr/Stories/IfA18.html)

Vous trouverez sur [crb.ch/partenaires-informatiques](http://crb.ch/partenaires-informatiques) des informations sur les logiciels certifiés et sur le nouveau logiciel de test centralisé.

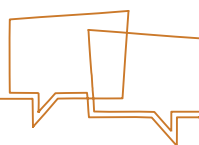
Afin que tous puissent profiter de ces avantages et que l'échange de données continue à fonctionner de manière irréprochable, celles et ceux qui utilisent le CAN sont invités, sous forme électronique, à utiliser exclusivement le nouveau format CRBX pour la création de nouveaux descriptifs – comme convenu contractuellement.

### Informations supplémentaires sur la plate-forme des produits de construction [prd.crb.ch](http://prd.crb.ch)

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, les concepteurs, maîtres d'ouvrage et entrepreneurs disposent d'une aide à la décision pratique. Ils apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur [prd.crb.ch](http://prd.crb.ch):

- des descriptions d'entreprises
- des descriptions et des images des produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- d'autres documents, des certificats
- des liens utiles, p. ex. matériaux de construction + textures CAO, ecobau, Devistool



CRB. Pour une compréhension réciproque.